Pour plus d'informations sur la pratique « jeunes » :
contacter **jeunes@handisport.org**

Handi Sport
FÉDÉRATION FRANÇAISE

ESCALADE

→ **FICHE DESCRIPTIVE # 4**

Description

→ Véritable défi physique contre la pesanteur, l'ascension d'une paroi rocheuse, d'un bloc, d'une structure artificielle (SAE) ou en glace procure des sensations fortes pour le grimpeur.

→ L'éloignement du sol, la maîtrise de soi et le plaisir d'une nouvelle gestuelle font de l'escalade une activité physique très complète où de nombreux handicaps peuvent être compensés grâce à l'utilisation d'un matériel adapté, ouvrant ainsi la pratique à tous.

→ Pour optimiser la sécurité du pratiquant, la découverte de l'escalade handisport doit être encadrée par des personnes compétentes (diplômé d'Etat ou fédéral…) en utilisant du matériel aux normes.

Mal marchant

→ La pratique de l'escalade est ouverte à toute personne marchante ou pouvant se tenir debout car seuls 3 appuis sont nécessaires pour pouvoir grimper :

- Personnes hémiplégiques avec une mobilité minimale de ses membres (orthèses et autres petits appareillages spécifiques facilitent l'appui sur les prises de la paroi).
- Amputés des membres inférieurs ou supérieurs (prothèses spécifiques).
- IMC et assimilés.

Personne en fauteuil

→ Ces pratiquants peuvent participer pleinement à l'activité :

- En étant suspendu dans un baudrier ou dans une coque pour faciliter le déplacement sur la paroi.
- En assurant au pied de la paroi, l'ascension d'un grimpeur.

Déficients visuels ou auditifs

→ L'aménagement de la paroi facilite le repérage spatial des grimpeurs déficients visuels :

- Repères tactiles à proximité des points d'assurage.
- Sur des structures artificielles (SAE), des prises peuvent être ajoutées avec des couleurs très vives et contrastées.
- L'assureur ou un grimpeur à proximité peuvent le guider oralement.

Pour de plus amples informations : **www.handisport.org** puis cliquez sur le lien : **Jeunes**
ou : **www.handisport.org/content/pleine_nature/contacts.php**